

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome

du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL

Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

SEANCE DU 24 FÉVRIER 2026

PRESENTS : M. CURUTCHARRY, Président ; Mme CASTEL 1^{ère} Vice-présidente ; Mme ECHEVERRIA 2^{ème} Vice-présidente ; Mme PINATEL ; MM. BROUCARET, IBARBOURE, KORDIAN

EXCUSÉS : Mmes BUTORI, LASSERRE ; MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY, MATON

POUVOIRS : Mme LASSERRE à Mme PINATEL

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CASTEL

O/J N° 3 – CRR : CONVENTION DE PARTENARIAT 25-26 AVEC LA SNSA

M. CURUTCHARRY présente le rapport suivant :

Mes chers Collègues,

La Scène Nationale du Sud Aquitain, acteur majeur de la vie artistique locale, est un partenaire de longue date du Conservatoire Maurice Ravel.

Pour l'année 2025/2026, la présente convention vise la mise en place de deux dispositifs permettant aux élèves du Conservatoire d'expérimenter la création, de se confronter au milieu professionnel, d'échanger avec des artistes professionnels et d'assister à des spectacles programmés par la Scène Nationale du Sud Aquitain.

Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Président,
Antton CURUTCHARRY



Actions prévues :

- Participation de la Maîtrise au spectacle *Après le feu* de Sarah Seignobosc : participation des élèves au processus artistique de création du spectacle, aux côtés de la metteuse en scène et de son équipe. Participation des élèves aux deux représentations publiques données au théâtre Michel Portal.
- Parcours du spectateur : des spectacles de la saison de la SNSA sont proposés aux élèves et à leurs enseignants.

Après délibération, il est demandé à la régie autonome d'habiliter Monsieur le Président à signer la convention de partenariat 25-26 avec la Scène Nationale du Sud Aquitain. Vous trouverez le projet de cette convention en annexe du présent rapport.

DONT ACTE